

Conditions d'utilisation du matériel d'interprétation et de guidage

Entre l'association prêteuse

TI DOUAR ALRE

11 rue du Tanin

56330 PLUVIGNER

Tél. : 02 97 78 41 40

Courriel : degemer@tidouaralre.com

et l'organisme emprunteur

Nom :

Adresse :

Code postal et commune :

Tél. :

Courriel :

Est convenu ce qui suit :

1) Dans le cadre de l'utilisation de la langue bretonne

Il a été décidé par les associations TI DOUAR ALRE et KERLENN STEN KIDNA, copropriétaires du matériel d'interprétation et de guidage, de proposer la location de ce matériel à un tarif préférentiel aux associations adhérentes de Ti Douar Alre et le prêt gratuit aux collectivités territoriales du Pays d'Auray qui participent à son financement, à partir du moment où il doit contribuer à l'utilisation de la langue bretonne dans leur fonctionnement.

Le matériel est prêté ou loué pour une durée précise jours qui devra être strictement respectée.

Le prêt ou la location correspond à l'utilisation précise suivante (ex. : réunion de bureau, assemblée générale) :

Qui se tiendra le :

Il est strictement interdit d'utiliser ce matériel pour tout autre usage que celui déterminé plus haut sans autorisation écrite de la structure prêteuse.

La structure emprunteuse devra venir chercher le matériel aux bureaux de TI DOUAR ALRE, à l'adresse suivante : 11 Rue du Tanin – 56330 PLUVIGNER.

Le matériel devra être immédiatement rendu à la fin de la période d'utilisation, de préférence le jour même, au plus tard le lendemain. Si le matériel est utilisé durant un week-end, il sera rendu dès le lundi suivant.

Une attestation d'assurance pour un montant de 8 000 € (ou un chèque de caution d'un montant équivalent) sera demandée à la structure emprunteuse par TI DOUAR ALRE avant le retrait du matériel.

Tant que le matériel n'a pas été repris par le personnel ou un représentant autorisé de TI DOUAR ALRE, qui en est le garant, ce matériel est placé sous l'entière responsabilité de la structure emprunteuse.

Le personnel ou le représentant de TI DOUAR ALRE et l'emprunteur devront vérifier ensemble que toutes les pièces ont été restituées.

Tarifs applicables

- collectivités participant au financement de Ti Douar Alre : gratuit
- associations adhérentes de Ti Douar Alre : 20 €/jour
- autres associations et autres collectivités : 50 €/jour
- entreprises : 80 €/jour

2) Dans le cadre d'une autre utilisation

Le matériel est loué pour une durée précise de jours qui devra être strictement respectée.

La location correspond à l'utilisation précise suivante (ex. : visite guidée, jumelage, négociation commerciale, etc.) :

Qui se tiendra le :

Il est strictement interdit d'utiliser ce matériel pour tout autre usage que celui déterminé plus haut sans autorisation écrite de la structure prêteuse.

La structure locataire devra venir chercher le matériel aux bureaux de TI DOUAR ALRE, à l'adresse suivante : 11 Rue du Tanin – 56330 PLUVIGNER.

Le matériel devra être immédiatement rendu à la fin de la période d'utilisation, de préférence le jour même, au plus tard le lendemain. Si le matériel est utilisé durant un week-end, il sera rendu dès le lundi suivant. Toute journée de dépassement sera facturée comme journée supplémentaire.

Une attestation d'assurance pour un montant de 8 000 € (ou un chèque de caution d'un montant équivalent) sera demandée à la structure emprunteuse par TI DOUAR ALRE avant le retrait du matériel.

Tant que le matériel n'a pas été repris par le personnel ou un représentant autorisé de TI DOUAR ALRE, qui en est le garant, ce matériel est placé sous l'entière responsabilité de la structure emprunteuse.

Le personnel ou le représentant de TI DOUAR ALRE et l'emprunteur devront vérifier ensemble que toutes les pièces ont été restituées.

Tarifs applicables

- associations adhérentes de Ti Douar Alre : 50 €/jour
- autres associations et collectivités : 75 €/jour
- entreprises : 100 €/jour

Contenu de la valise

- 1 valise ELZ2020
- 1 micro SKM2020-D
- 20 casques Sennheiser HDE2020-D
- un chargeur
- 2 piles 9 V

Il appartient à la structure emprunteuse de trouver les prestataires (interprètes ou guide) dont elle a besoin et de voir directement avec eux les conditions applicables à leur prestation. Tout dommage causé au matériel par le prestataire sera de la responsabilité de la structure emprunteuse.

Pour ce qui concerne la langue bretonne, TI DOUAR ALRE peut, à la demande, fournir une liste de prestataires compétents suivant la demande.

Je, soussigné(e), déclare accepter les conditions d'emprunt stipulées par le présent document.

Je prends possession du matériel le :

Je m'engage à le ramener le :

Je fournis ce jour (rayer la mention inutile) :

- un chèque de caution d'un montant de 8 000 €
- une attestation d'assurance pour un montant de 8 000 €

Montant de la location : €, à régler par au retour du matériel.

Au nom de la structure emprunteuse

– Nom du représentant :

– Poste :

– Signature :

– Cachet de la structure :